

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt deux, le 13 décembre à 9h30

Les membres du Comité Syndical du SMIDDEST, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, **le mardi 13 décembre 2022 à 9h30**, en visio-conférence.

Date de convocation : 21 novembre 2022

Etaient présents : Mme Pascale GOT, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mme Célia MONSEIGNE, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mr Stéphane LE BOT, Mr Louis CAVALEIRO, Mr Jacky BOTTON ; Mr Jean PROU, Mme Virginie JOUVE, Mme CASSOU-SCHOTTE, Mr Olivier ESCOTS, Mr Vincent BARRAUD

Absents représentés : Mr Cyril PENAUD donne pouvoir à Mme Françoise DE ROFFIGNAC,

Excusés : Mme Véronique HAMMERER, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mme Véronique FERREIRA, Mr Philippe LABRIEUX, Mme Lydia HERAUD

Etaient également présents : Mme Nathalie BRICHE du département de la Gironde, Mme Clémentine GUILLAUD de la CARA, Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST.

Secrétaire de séance : Mme Célia MONSEIGNE

Membres en exercice : 17

Membres présents : 11

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°2022-06-72

Plan Paysage de l'Embouchure de l'Estuaire de la Gironde : choix des prestataires des études

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la commande publique et l'ordonnance n° 2015-899, le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et le décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2022 portant approbation du plan de gestion du bien culturel inscrit au Patrimoine Mondial n°1625 « Le phare de Cordouan »

Vu l'avis favorable du Ministère de la Transition Ecologique sur le Plan Paysage « Embouchure de l'Estuaire de la Gironde » porté par le SMIDDEST ;

Vu la délibération n° 2022-05-65 du 18 novembre 2022 ;

Il est décidé à l'unanimité, et après en avoir débattu :

Article 1. D'attribuer le marché de l'« Etude archéogéographique de l'Embouchure de l'Estuaire de la Gironde » au groupement de consultants LAVIGNE et FRUCHARD via la société de portage salarial VENTORIS Services pour un montant de 36 000 € TTC.

Article 2. D'attribuer le marché de « Etude paysagère de l'Embouchure de l'Estuaire de la Gironde » à la société POLLEN Paysages pour un montant de 30 960 € TTC.

Article 3. D'autoriser Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents afférents à la réalisation de ces marchés.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 13 décembre 2022.

La Présidente



Pascale GOT

La secrétaire de séance



Célia MONSEIGNE

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.